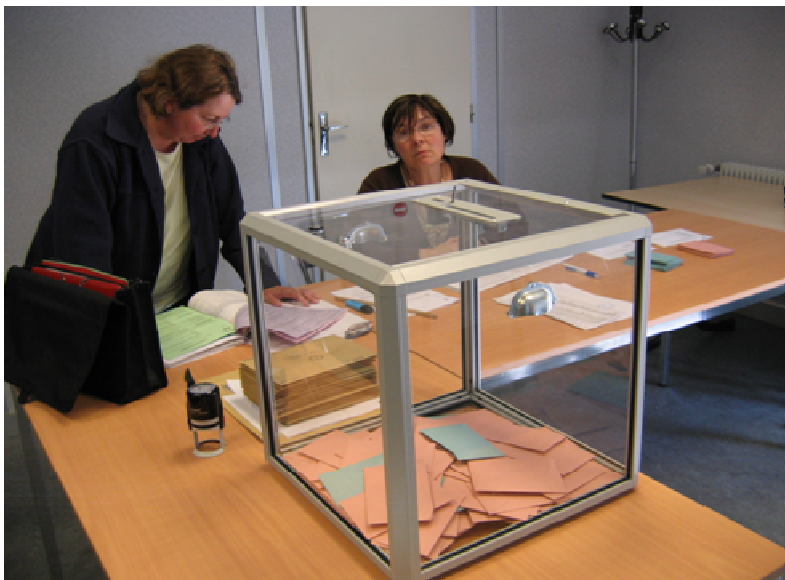


Comment fonctionne le Conseil ? Ou la vie du Conseil...

Fin mars, nous allons tous voter pour renouveler la moitié du **Conseil**.

Qui élit qui ?



Le Conseil est composé de **12 Conseillers titulaires** et de **12 suppléants** (9 représentants du collège libéral et 3 du collège salarié), élus pour 6 ans.

Les 12 titulaires éliront en leur sein un Président, un Vice Président, un Secrétaire Général et un Trésorier parmi les Titulaires. Lors de la séance de Conseil suivante ce sont les membres des **commissions** qui seront élus parmi les titulaires et les suppléants. Les commissions sont actuellement au nombre de 12:

- conciliations,
- locaux et matériel,
- contrats,
- préparation des élections,
- inscription au Tableau et vérification des diplômes,
- formation continue du Conseil,
- diffusion des pratiques professionnelles,

- ostéopathie-thérapie manuelles-techniques spécifiques,
- communication, exercice illégal,
- entraide exonération,
- règlement intérieur.

Le nombre de membres de chaque commission est variable ainsi que la fréquence de leurs réunions. Par exemple une fois par mois pour la commission contrats (3 membres) alors que la commission préparation des élections (6 membres) se réunit plus fréquemment dans le semestre pré-électoral. Chaque commission choisira son rapporteur. Cette disposition est effective pour 3 ans.

Qui fait quoi ?

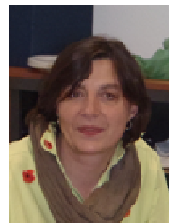
Le **Président** représente légalement le Conseil. Il est chargé d'appliquer les décisions prises par le Conseil. Il est membre de droit de toutes les commissions. Il reçoit les demandes d'inscriptions au tableau, les plaintes et les candidatures aux diverses élections. Il nomme les **rapporteurs** et les **conciliateurs**. Il est responsable du budget et du choix de la politique

d'indemnisation du Conseil. Il embauche le personnel salarié et signe tous les contrats au nom de l'Ordre, représente le Conseil lors des Conférences des Présidents à Paris et dans les Pays de la Loire et prépare les réunions du Bureau. Enfin il établit les différents rapports d'activités.



Depuis juin 2006, c'est **Dominique DUPONT** qui occupe ce poste.

Le **Vice-président** remplace le Président en cas d'absence dans toutes ses fonctions. Dans le Maine et Loire est plus précisément chargé des confrères salariés.



Depuis juin 2008, c'est **Isabelle GICQUEL** qui occupe ce poste.

Le **Secrétaire Général** s'occupe de la vie quotidienne du Conseil et gère le personnel. Il convoque et prépare la **séance plénière** bimestrielle et remplit alors le rôle du greffier.



Depuis juin 2008, c'est **Jacquine JOUBERT** qui occupe ce poste.

Le **Trésorier** planifie le budget en fonction des directives du Conseil, des recommandations du Conseil National et de la Loi. Il réalise la gestion de l'outil ordinal DIVALTO.



Depuis juin 2006, c'est **Christophe SUARD** qui occupe ce poste.

Ces quatre élus composent le **Bureau**. Celui-ci se réunit tous les mois en soirée et règle ainsi la vie du conseil.

Les confrères candidats à l'inscription au Tableau sont tous reçus par un **Conseiller** (nommé par le Président), qui sera leur **rapporteur** lors du vote validant leur inscription au Tableau.